



Mondercange, le 17 mai 2021

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 21 mai 2021

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 21 mai 2021 l'intervention suivante :



Il y a lieu de remarquer que les travaux d'aménagement des alentours du nouvel atelier communal à Mondercange sont entamés.

Tout en rappelant nos soucis exprimés lors de la présentation du projet, nous demandons au Collège des Bourgmestre et Échevins de tirer au clair quelques questions touchant à l'accessibilité et la sécurité du site, voire aux gênes pour le voisinage.

Le trottoir en direction d'Esch/Alzette est interrompu sur une longueur de plusieurs dizaines de mètres. En cas d'intempéries, on marche dans la boue pour joindre le site.

D'après l'état actuel de nos connaissances, la question de la jonction de la piste cyclable n'est pas résolue. Nous rappelons que l'aire de jeux pour petits enfants se trouvera très proche de l'axe routier principal. En raison de l'exploitation de l'atelier communal, les passages et accès formeront un point névralgique important dans notre réseau routier. Sauf le danger des voitures y circulant à grande vitesse, il y aura émission de bruits et de gaz d'échappement. Aussi, les activités de l'atelier comporteront-elles des désagréments pour les visiteurs de l'aire de jeux, dont, en revanche, la présence entravera les tâches que les ouvriers communaux y devront

accomplir. Il s'agit finalement d'un site industriel qui ne concilie que difficilement la présence d'enfants occupés à leurs jeux avec les activités de l'atelier.

Le chemin rural partant dans la rue des Fleurs pour relier le site n'est pas praticable pour bicyclettes.

Comme il s'agit donc d'organiser une cohabitation délicate, nous demandons au Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- le Collège des Bourgmestre et Échevins, peut-il présenter les plans modifiés faisant ressortir l'emplacement exact de l'aire de jeux, du tracé de la piste cyclable, des bornes électriques et des supports pour bicyclettes ?
- peut-il expliquer les mesures qu'il entend prendre pour favoriser le confort de la mobilité douce, piétons et cyclistes, autour du site du nouvel atelier, y compris la jonction avec la rue des Fleurs?
- le trottoir, sera-t-il mis en place sur toute la longueur dans la rue d'Esch en direction de l'atelier?
- est-il prévu de mettre en place des dispositifs spéciaux pour freiner la vitesse des véhicules de passage ?
- comment le Collège des Bourgmestre et Échevins envisage-t-il protéger les utilisateurs de l'aire de jeux contre les nuisances du trafic routier et de l'atelier ?
- pourquoi n'a-t-on pas demandé l'avis de la commission de la circulation ou de la commission de la mobilité ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK